

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs – Vingt-neuvième session
Rome, 15-16 février 2006

TABLE RONDE

**RENFORCER LES INSTITUTIONS RURALES POUR LES PAUVRES:
OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES**

La présente note contient des informations de caractère général sur la pertinence des institutions pour les ruraux pauvres et expose les approches qui pourraient être suivies pour transformer les institutions et leurs incidences pour le FIDA en posant plusieurs questions qui pourraient déboucher sur un débat constructif. Elle fait suite à la table ronde sur la transformation des institutions rurales afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement qui a eu lieu en février 2003 à l'occasion de la session du Conseil des gouverneurs qui a marqué le vingt-cinquième anniversaire du FIDA. Les participants à cette table ronde ont formulé un certain nombre de recommandations, soulignant en particulier la nécessité pour le Fonds d'aider à mobiliser les pauvres pour les associer au processus de transformation des institutions et d'investir pour renforcer leur capacité d'y participer. Cette note a pour but d'enrichir le débat en esquisant les principaux problèmes que soulève la transformation des institutions et en décrivant l'expérience acquise récemment dans ce domaine dans les différentes régions.

A. Que sont les institutions et pourquoi elles importent

1. L'importance que revêtent les institutions si l'on veut intervenir efficacement pour réduire la pauvreté a été largement reconnue, comme en témoignent les recommandations formulées par la Conférence de Shanghai de 2004 sur l'élargissement des programmes de réduction de la pauvreté: un programme mondial d'apprentissage et d'autres instances. Les économistes ont également manifesté un intérêt considérable pour ce sujet, comme le montrent leurs larges travaux d'analyse, dont il ressort que les institutions ont un rôle capital à jouer dans le développement économique de tous les pays du monde. La pertinence des institutions a également mis en relief la nécessité de concevoir un nouveau modèle pour renforcer la capacité des ruraux pauvres et de leurs organisations d'influer sur les décisions qui affectent leur vie quotidienne et leur avenir. Il s'agit non seulement d'un changement d'approche en matière d'aide au développement mais aussi d'un changement de modèle tendant à faire des pauvres le sujet et non plus l'objet de leur propre développement. Les investissements dans le renforcement des capacités institutionnelles offrent la possibilité aux pauvres de faire entendre leur voix et, chose plus importante, de les mettre mieux à même d'influencer les politiques publiques et la prestation des services.

2. Traditionnellement, les institutions ont été définies comme des entités structurées reposant sur des mécanismes de procédures et des cadres réglementaires. Aux fins de cette table ronde, les institutions sont définies comme étant les "règles du jeu", suivant la définition de North (1990), qui englobent: a) le mandat des institutions; les facteurs liés à leur constitution et à leur environnement; et les limites à l'intérieur desquelles opèrent les acteurs et les organisations; b) les relations entre les acteurs et les organisations dans un certain nombre de domaines d'interaction; et c) les motivations, incitations et récompenses qui poussent les acteurs et organisations à s'impliquer dans une activité déterminée et à y participer. Les institutions comprennent également les contraintes formelles et informelles qui limitent les interactions politiques, économiques et sociales. Comme la majorité des pauvres vivent en milieu rural, le contexte dans lequel opèrent les institutions rurales joue un rôle fondamental dans les efforts visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement. Tel est particulièrement le cas des pays où les pauvres n'ont accès aux avoirs, aux technologies et aux marchés que par l'entremise de diverses institutions et organisations, lesquelles, habituellement, réglementent aussi les pratiques coutumières et mécanismes administratifs qui déterminent si les pauvres peuvent bénéficier de cet accès ou si celui-ci peut les affecter. En outre, chacun s'accorde généralement à reconnaître que la possibilité pour les pauvres d'exercer une influence sur les règles applicables et de participer au contrôle des organisations dépend du pouvoir dont ils disposent et d'une participation informée de leur part (FIDA, 2001).

3. Pourquoi les institutions importent-elles tant? Aussi bien les règles du jeu, qu'elles soient formelles ou informelles, que les entités structurées peuvent exclure différents membres de la société de n'importe quels droits, services, assistance et, en définitive, avantages ou les y inclure. Les institutions, en outre, encouragent la cohésion sociale et la stabilité, réduisent les conflits civils et amortissent les conséquences néfastes des perturbations et changements économiques.

4. Pour les ruraux pauvres, de bonnes institutions et de bonnes entités structurées sont deux fois plus importantes, étant donné que l'isolement et des institutions peu performantes influent directement sur leur bien-être. En outre, les ruraux pauvres n'ont qu'un accès extrêmement limité aux biens publics, ce qui amoindrit encore l'impact des interventions visant à atténuer leur pauvreté.

5. Trouver le moyen de transformer les institutions et les comportements existants n'est pas un exercice évident et, pour parvenir à des solutions durables, il faudra probablement susciter une prise de conscience et une volonté politique accrues afin d'éliminer les obstacles politiques et institutionnels qui encouragent le manque d'efficacité et l'exclusion.

B. Problèmes soulevés par la transformation des institutions

6. Une fois admise la primauté des institutions, il faut examiner comment l'on peut renforcer les institutions des pauvres et les institutions pour les pauvres. Plusieurs questions doivent être prises en considération dans ce contexte.

7. **Premièrement.** L'expérience a montré que les pauvres ont des institutions qui sont ancrées dans leur culture et dans leurs traditions. Il importe par conséquent d'adopter une double approche tendant à la fois à ce que les institutions rurales œuvrent davantage en faveur des pauvres et à permettre à ceux-ci d'améliorer leurs propres institutions. Des institutions informelles comme les conventions et normes sociales n'ont guère retenu l'attention. Rares sont les études entreprises sur la question de savoir quelle est l'interaction des institutions formelles et informelles et, par-dessus tout, quelle est la combinaison d'institutions nécessaires pour améliorer le bien-être des ruraux pauvres tout en tenant compte de ces deux séries de règles. Les institutions qui desservent les pauvres doivent veiller à assurer l'égalité de droits et d'accès aux possibilités et doivent opérer de façon transparente à l'intérieur de cadres d'obligation redditionnelle adéquats. Il importe également pour la société dans son ensemble d'éliminer les situations de rente et la corruption. Ce faisant, les institutions elles-mêmes – et la société civile dans son ensemble – ont un rôle à jouer. Renforcer les institutions des pauvres équivaut, pour l'essentiel, à accumuler un capital social. Or, il est difficile pour les politiques publiques de créer ou de façonner le capital social dans la mesure où il faut instaurer un climat de confiance, établir des réseaux et par-dessus tout mettre en place des procédures de concertation. La plupart des chercheurs et des praticiens du développement sont parvenus à la conclusion que l'élément qui peut sans doute le plus contribuer au dynamisme de la vie civile est un sentiment renouvelé de confiance dans l'institution publique qu'est l'État.

8. **Deuxièmement.** Les politiques actuelles ont un impact sur le développement des institutions (et inversement). Les études existantes sur la croissance montrent que de solides indications portent à conclure que des politiques visant à promouvoir la croissance, notamment dans les domaines de l'accumulation du capital humain et de l'ouverture des échanges, sont plus rares ou moins efficaces lorsque les institutions politiques et autres sont faibles. Des indications concluantes montrent par ailleurs que des politiques bien conçues doivent être soutenues par des institutions solides, tandis que des institutions faibles peuvent réduire la probabilité que des politiques valables soient adoptées ou peuvent en compromettre l'efficacité.

9. **Troisièmement.** La transformation des institutions ne peut pas se faire en ayant recours à une approche universelle. Il ressort en effet des recherches que les dispositions institutionnelles et stratégies de réforme qui semblent avoir donné de bons résultats dans un pays risquent fort de ne pas être aussi efficaces si elles sont transplantées dans un autre pays sans être innovées et adaptées aux circonstances locales. Les études consacrées à la croissance mettent également en relief que les institutions d'un pays reflètent le pouvoir et la responsabilité des dirigeants politiques. L'autonomie dont jouissent ces institutions sur le plan économique est parfois profondément enracinée dans l'histoire et la culture du pays, de sorte qu'il peut être lent et difficile de transformer les institutions car ceux qui profitent des dispositions existantes répugneront sans doute à introduire ou à appuyer de profondes réformes institutionnelles.

10. **Quatrièmement.** La décentralisation peut contribuer au processus de transformation des institutions rurales, mais elle ne peut pas, en soi, produire les résultats recherchés. La décentralisation est définie de bien des façons différentes, et parfois contradictoires, et est une question qui doit être replacée dans le contexte spécifique de chaque pays. Certes, la décentralisation facilite l'accès à l'information locale, permet de mieux nuancer les interventions en fonction des besoins locaux et renforce l'obligation de rendre des comptes aux communautés locales. Lorsqu'ils sont motivés et informés, les ruraux pauvres sont mieux à même d'influer sur les décisions prises au plan local que sur celles qui sont adoptées dans de lointains centres métropolitains (FIDA, 2001). Toutefois, les intérêts

spécifiques qui entrent en jeu aux échelons régional et local peuvent fréquemment accaparer les administrations à l'échelon infranational et finir par distribuer des situations de rente entre les groupes régionaux et locaux les plus puissants.

C. Approches et points d'entrée pour la transformation des institutions

11. Dans son *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale*, le FIDA a reconnu l'importance qu'il y a à soutenir la gestion du changement pour promouvoir la création d'institutions et de programmes en faveur des pauvres au moyen d'un soutien venant de la base. Ce rapport mentionnait trois approches pouvant être envisagées pour autonomiser les ruraux pauvres: i) déconcentration et action collective en matière de gestion des ressources naturelles; ii) fourniture de services financiers aux pauvres; et iii) resserrement des liens avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé en tant que partenaires de la prestation des services. Toutefois, d'autres approches sont actuellement mises au point et appliquées dans le contexte des opérations menées par le FIDA en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

12. **Gestion des systèmes de biens communs et association des groupes autochtones.** Au Bangladesh et au Népal, les biens communs (lacs et forêts dégradées) sont loués à bail aux populations les plus pauvres des villages avoisinants. Au Maroc, le FIDA a organisé des clans en coopératives responsables de la réglementation de l'utilisation des terres de pacage. Cette approche tient compte des "règles du jeu" informelles existantes tout en introduisant des règles nouvelles et plus formelles. Les changements introduits sont complexes et ne peuvent pas être obtenus sans la participation des pauvres aux institutions autonomes locales qui contribuent à créer un sentiment d'identité collective et un capital social. Les groupes autochtones demeurent les populations les plus marginalisées, des points de vue social et politique, dans toutes les régions. Le FIDA a étudié la pertinence des institutions des groupes autochtones dans la mise en œuvre de projets dans divers pays comme la Bolivie, la Mongolie et les Philippines, entre autres. En Bolivie, le Fonds a appuyé le programme d'enregistrement des titres de propriété foncière des autochtones et aide à promouvoir le développement des groupes autochtones dans le bassin de l'Amazone. En Mongolie, il est organisé des comités de gardiens de troupeaux basés sur les groupes traditionnels qui s'occupent de tâches importantes comme la réglementation et la supervision de l'utilisation des terres et l'entretien et l'utilisation des points d'eau, reconnaissant ainsi la pertinence du contexte institutionnel des groupes autochtones. Aux Philippines, le FIDA a aidé les populations autochtones à obtenir la reconnaissance de leurs droits de propriété sur leurs terres ancestrales.

13. **Création de coalitions des pauvres et développement des institutions à assise communautaire.** Cette approche, qui sous-tend l'ensemble du travail mené par le FIDA avec les ruraux pauvres, est clairement reflétée dans le *Cadre stratégique du FIDA pour 2002-2006*, dont les objectifs sont notamment: a) de renforcer la capacité des ruraux pauvres et de leurs organisations; b) de rendre plus équitable l'accès aux ressources naturelles productives et à la technologie; et c) d'élargir l'accès aux services financiers et aux marchés. En Inde, au Venezuela et dans d'autres pays, il a été introduit des méthodes de microfinancement de groupe qui sont aujourd'hui élargies. À Sri Lanka, de petits groupes de familles bénéficiaires se sont rassemblés au sein d'organisations de village qui ont été elles-mêmes regroupées en fédérations de district. Ces structures sont légalement constituées et planifient et réalisent différents efforts de développement. Les processus de mobilisation sociale et de planification participative ainsi institués aident à renforcer le capital social et à promouvoir l'autonomisation à la fois individuelle et collective de la communauté. Au Pérou, le FIDA a financé des projets qui, reconnaissant l'existence des communautés traditionnelles de paysans, tendent à leur donner des pouvoirs de décision pour qu'elles puissent planifier et effectuer les investissements qu'elles jugent elles-mêmes prioritaires.

14. **Promotion du développement mû par les communautés.** En Afrique de l'Ouest et du Centre, le FIDA s'emploie activement à promouvoir le développement mû par les communautés, qui apparaît

comme un moyen de mettre en pratique le cadre stratégique du FIDA en améliorant l'accès au capital physique, humain et social. Cette approche envisage le développement au niveau des communautés comme un travail en partenariat entre l'administration publique et une ou plusieurs communautés fonctionnant en tant que groupe de communautés voisines. Tandis que les institutions gouvernementales sont censées s'occuper uniquement de la fourniture de biens publics, les activités génératrices de revenus, les services financiers ruraux, l'approvisionnement en eau et l'irrigation sont des affaires qui relèvent de la communauté. Il ressort de l'expérience acquise jusqu'à présent qu'un schéma rationnel de demande apparaît dès lors que l'on laisse aux communautés la liberté de déterminer leurs propres priorités de développement. Cela est très semblable à ce que le FIDA a appris en Amérique latine au sujet aussi bien des approches axées sur la demande que du transfert de responsabilités et de ressources financières aux communautés pour leur permettre de poursuivre leur propre développement et confirme ces enseignements.

15. **Élargissement des interventions axées sur la demande et autonomisation au moyen d'un transfert de responsabilités et de ressources financières aux communautés.** En Amérique latine, et surtout dans la région andine, le FIDA, ayant en vue les investissements et les services jugés nécessaires par les participants au projet eux-mêmes, leur a transféré la responsabilité de la gestion de l'investissement et le contrôle de la prestation des services et a ainsi contribué à renforcer les institutions formelles et informelles des ruraux pauvres. Le transfert du pouvoir de décision et du contrôle des ressources aux communautés et aux ménages a accru leurs revenus et leurs avoirs et a rehaussé la légitimité des communautés chargées de la planification et de l'administration des ressources collectives, ce qui a permis à leurs membres de devenir sur les plans économique et social des intervenants actifs qui exercent leurs droits de citoyens et ainsi accru leur assurance. C'est l'exercice des droits de citoyens qui a contribué à la réalisation des objectifs économiques des projets entrepris. Tous les actes inhérents à l'exercice de ces droits, comme la signature de contrats juridiquement contraignants entre les communautés et les prestataires de biens et de services, l'ouverture de comptes auprès de banques commerciales ou le fait d'aider les bénéficiaires à saisir le système judiciaire pour obtenir le respect des contrats conclus, ont beaucoup contribué au succès de l'exécution des projets. Divers projets actuellement élargis à toute une région de l'Altiplano péruvien ont également permis aux citoyens de participer au développement économique en les aidant à obtenir des cartes d'identité, à enregistrer les associations de bénéficiaires comme organisations reconnues et à renforcer leur sécurité foncière, autant de mesures qui ont pour effet de mettre les communautés et les familles mieux à même d'opérer dans l'environnement commercial et d'affaires existant. Il y a lieu de mentionner que le cas du Pérou n'est pas unique pour le FIDA pour ce qui est des interventions axées sur la demande et de l'autonomisation (voir aussi, par exemple, le cas du Cap-Vert).

16. **Reconstruction des institutions dans les situations post-confliktuelles.** Dans de nombreuses régions, les problèmes institutionnels revêtent une importance critique dans les situations post-confliktuelles. Dans les régions rurales les plus durement touchées, les conflits détruisent les institutions et l'infrastructure. Les donateurs internationaux doivent alors reconstruire les capacités institutionnelles, particulièrement au niveau des communautés, pour pouvoir passer des interventions d'urgence aux activités de développement. Le FIDA a reconnu que les situations post-confliktuelles constituent des circonstances particulières et délicates dans la mesure où la manifestation institutionnelle du conflit est la polarisation de la société en factions entretenues par le recours à la menace ou à l'emploi de la violence physique ou psychologique. Dans le cas des ruraux pauvres, les situations de conflit les privent des moyens matériels nécessaires pour subsister ainsi que de la possibilité de remédier à la situation, et ils deviennent ainsi dépendants et passifs (FIDA, 2004). Au Burundi, la stratégie du FIDA a reconnu que, dans un contexte post-confliktuel d'institutions démantelées, discréditées ou générées par le conflit, il faut mettre en place des structures nouvelles qui soient orientées vers les tâches spécifiques que sont la reconstruction et la transition vers le développement. L'approche suivie consiste notamment à créer des comités opérationnels de développement communautaire, à mettre des services juridiques à la disposition des ruraux pauvres et

à éduquer les membres des communautés rurales pour les familiariser avec leurs droits et leurs obligations en tant que citoyens.

D. La marche à suivre

17. L'infléchissement marqué du modèle de développement a conduit à mettre l'accent sur les interventions axées non plus sur l'offre mais plutôt sur la demande et à privilégier des approches venant non pas du sommet mais de la base. L'expérience acquise par le FIDA dans les efforts qu'il a déployés pour autonomiser les communautés en les aidant à exercer leurs droits civiques et en leur transférant des ressources financières pour qu'elles puissent mettre en œuvre leurs propres initiatives est de bon augure pour la possibilité pour le Fonds de promouvoir une réforme des institutions. De nouvelles approches comme celle du développement d'initiative communautaire qui a été décrite brièvement ci-dessus pourraient faciliter la mobilisation du pouvoir des pauvres au service de leur propre développement car elles donnent aux groupes communautaires un contrôle sur les décisions et les ressources. Si les règles du jeu sont claires pour les ruraux pauvres et si ceux-ci ont accès à l'information, ont des capacités appropriées ou peuvent compter sur un appui financier, ils peuvent efficacement s'organiser, identifier les priorités de la communauté et s'attaquer aux problèmes locaux.

18. Un autre élément important est le passage d'une **approche axée sur les besoins de la communauté** à une **approche axée sur les avoirs**. L'approche axée sur les besoins de la communauté débouchait sur une liste interminable de problèmes, ce qui perpétuait inévitablement un cycle de dépendance. L'approche axée sur les avoirs, en revanche, prend pour point de départ ce qui existe au sein de la communauté et tend principalement à renforcer les capacités de solution des problèmes des individus et de la communauté, en centrant l'attention sur les avoirs productifs, sociaux et autres des ménages, l'idée étant que ce sont le contenu, la qualité et la productivité de leur carquois d'avoirs qui déterminent le potentiel de croissance à long terme et de réduction de la pauvreté.

19. Pour ce qui est des possibilités qui s'offrent de transformer les institutions et des contraintes à surmonter, il existe dans l'immédiat certaines possibilités d'aider les pauvres à faire en sorte que les institutions répondent mieux à leurs besoins. Or, ces possibilités sont également des défis qu'aussi bien les pauvres que les donateurs devront relever. L'on a constaté ces dernières années une nette tendance à la décentralisation et au renforcement des administrations locales, ce qui a rapproché les institutions et les entités structurées des pauvres. Cela constitue un défi pour les pauvres du point de vue non seulement de la participation au cadre de gouvernance local mais aussi de la nécessité de les aider à y participer. La croissance économique ne manquera pas d'exercer des pressions sur les ressources naturelles, et tel sera notamment le cas des pressions provenant des industries extractives dans les régions isolées où vivent les ruraux pauvres. Dans les régions rurales, des institutions et des entités structurées faibles sont mal équipées pour faire face aux pressions que les industries extractives peuvent exercer sur les moyens de subsistance des pauvres dans les localités où elles opèrent. Les nouvelles politiques commerciales et la formation de blocs commerciaux régionaux auront également un impact sur les pauvres car, dans le secteur agricole, il y aura à la fois des gagnants et des perdants. Étant donné le risque d'une reprise des conflits dans bien des régions du monde, les donateurs internationaux se doivent également d'aider les pauvres à améliorer le cadre institutionnel dans les situations post-confliktuelles. Enfin, si une priorité élevée continue d'être donnée aux projets et aux programmes de modernisation de l'administration publique, il faut veiller à ce que les pauvres ne soient pas laissés en marge de ce processus et soient consultés sur les changements qui risquent d'affecter leurs moyens de subsistance. Même si tous ces problèmes sont résolus, force est de reconnaître que le processus de transformation des institutions visant à les mettre au service des pauvres sera lent et ne manquera pas d'être affecté par l'influence politique des intérêts acquis.

20. Pour promouvoir le renforcement des institutions, le FIDA a mis au point des instruments qui:
i) aident à comprendre les institutions rurales et la façon dont elles opèrent, notamment au moyen

d'analyses institutionnelles, de l'élaboration de stratégies fondées sur les options qui s'offrent au niveau des pays et de l'établissement d'un processus de concertation avec les gouvernements et les autres parties prenantes; ii) renforcent la résistance aux chocs des individus et des organisations à assise communautaire, par exemple grâce au développement d'associations communautaires d'épargne et de crédit; iii) appuient les organisations de petits agriculteurs de sorte qu'elles puissent participer efficacement au processus de formulation des politiques et de réforme des institutions, comme dans le cas de la Commission pour l'agriculture familiale du Marché commun du Cône Sud; et iv) permettent au FIDA de mieux comprendre les attitudes et les intérêts des petits agriculteurs par le biais de l'Initiative du Forum d'agriculteurs.

21. Grâce aux opérations du FIDA et à divers autres mécanismes d'appui, les ruraux pauvres pourront acquérir les moyens de faciliter à la fois leur **accès** et leur **participation**, ce qui pourra se traduire par une autonomisation sur les plans politique et social ainsi que par une amélioration de leur bien-être économique.

E. Thèmes de discussion suggérés

22. Le développement rural implique la création de possibilités pour les pauvres et pour leurs organisations et leur autonomisation. Comment peut-on y parvenir en encourageant un changement des institutions, et à quel niveau?

23. Le renforcement du capital social, de la confiance, de la transparence et du cadre d'obligation redditionnelle contribue-t-il à infléchir l'action des institutions en faveur des ruraux pauvres? Comment peut-on y parvenir dans un contexte rural instable?

24. Le développement civique est-il un préalable à l'amélioration de l'efficacité des institutions rurales? Des approches axées sur la demande contribuent-elles à renforcer les institutions rurales et, dans l'affirmative, comment?

25. Comment les politiques gouvernementales influent-elles sur la transformation et/ou l'adaptation des institutions rurales en faveur des pauvres (par exemple, comment la décentralisation influence-t-elle les nouvelles organisations à assise communautaire)?

26. Quel rôle le FIDA et les autres institutions financières internationales pourront-ils jouer pour promouvoir une transformation des institutions en faveur des pauvres?

27. Quels sont les enseignements tirés par le FIDA et les autres organisations qui pourraient être reproduits ou élargis dans votre pays ou votre région? Pourquoi y a-t-il lieu de le faire? Comment pourrait-on y parvenir?

Références

Båge, Lennart, *Transforming Institutions to Enable Poor Rural People to Overcome Their Poverty*. Fonds international de développement agricole, 2003.

Daubon, Ramón E. et Saunders Harold H., *Deconstruction of "Social Capital": A Strategy to Enhance Communities' Capacity to Concert*. The Kettering Foundation, 2003.

Fukuyama, Francis, *Social Capital and Civil Society*, Fonds monétaire international, 1999.

Putman, Robert, *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*. Princeton University Press, 1993.

Sachs, Jeffrey D., *Institutions Matter But Not for Everything*. Fonds monétaire international, 2003.

North, Douglass, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press, 1990.

Easterly, William, *Inequality Does Cause Underdevelopment*. Center for Global Development, Working Paper, 2002.

MacFarland, Maitland, *Growth and Institutions*. Fonds monétaire international, 2003.

Siegel, Paul et Alwang, Jeffrey, *An Asset-Based Approach to Social Risk Management: A concept Approach*. World Bank Discussion Paper, 1999.

Rapport 2001 sur la pauvreté rurale: Comment mettre fin à la pauvreté rurale. Fonds international de développement agricole.

Kretzmann, John P. et McKnight, John L., *Building Communities from the Inside Out: A Path Towards Finding and Mobilizing a Community's Assets*. Institute for Policy Research, 1993.

Massler, Barbara, *Innovative Strategies for Reducing Poverty in the Southern Highlands of Peru*. Banque mondiale, 2004.

